

Protection Sociale Complémentaire : Il faut dénoncer l'accord et renégocier !

Montreuil, le 27 novembre 2025

Interrogé mardi par le député Paul Vannier sur des questions de liberté d'adhésion et de coût du régime de la Protection Sociale Complémentaire, notamment pour les précaires et les familles, le ministre de l'Éducation nationale Edouard Geffray a répondu que la PSC se mettait en place sur la base d'un accord majoritaire signé par six syndicats sur sept. La FNEC FP-FO est l'organisation qui n'a pas signé cet accord à l'Éducation nationale, à l'Enseignement Supérieur et la Recherche et Jeunesse Sport.

Pour le reste, le ministre a nié l'évidence.

Alors qu'il annonce que tous les agents vont bénéficier d'un gain du pouvoir d'achat d'en moyenne 480 euros, il a décidé d'ignorer la colère des personnels qui comprennent aujourd'hui que ce régime est obligatoire et va entraîner pour eux une perte mensuelle de leur pouvoir d'achat.

Malgré la participation employeur, les plus précaires gagnant 1500 ou 1800 euros brut, voire même des familles avec un traitement plus conséquent, n'ont eu qu'à faire une simulation sur le site de l'opérateur pour réaliser qu'à la fin du mois ils auront encore moins d'argent qu'avant pour vivre. Et cela sans compter le surcoût des options de la complémentaire prévoyance encore en phase d'élaboration...

Les agents ne sont pas dupes de ce prétendu cadeau qui, à la manière des couvertures sociales des entreprises américaines, correspond au « paquet salarial ». Celui-ci comprend les 10% de prélèvements supplémentaires sur les arrêts maladie et le gel du point d'indice du budget Lecornu. De la même manière, les universités devront compenser le coût de la part employeur aux dépens de leur budget, des enseignements et de leur fonctionnement.

Les milliers de retraités exclus de l'accord seront également les dindons de la farce. Tout comme le découplage santé-prévoyance, cette exclusion est une remise en cause inacceptable du Statut général de la Fonction publique.

Une nouvelle fois nous assistons aux entourloupes des gouvernements Macron qui s'attaquent à la Sécurité sociale et favorisent la privatisation et le marché, qui s'en prennent aux travailleurs et aux agents sous prétexte d'avancée sociale.

Le 27 novembre, toutes les organisations syndicales ont claqué la porte de la Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi. En cause, le scandale de la non-compensation du coût de la PSC pour les universités. Toutes ont également souligné les problèmes de surcoût pour les familles et les précaires, le découplage santé/prévoyance. Dès lors, pourquoi ne pas dénoncer cet accord ?

Face à la colère des agents, à la baisse prévisible du pouvoir d'achat des précaires, face aux dérives constatées d'un tel régime qui s'attaque à la Sécurité sociale de 1945 et au Statut, il n'y a qu'une réponse : dénoncer l'accord, exiger une renégociation sur la base de la liberté d'adhésion à la complémentaire, garantissant le couplage santé-prévoyance ainsi que la solidarité intergénérationnelle. C'est ce que la FNEC FP-FO a proposé aux autres organisations syndicales.